

Qu'est-ce que c'est l'Association des cadres des transports publics ?

L'Association des cadres des transports publics (ACTP) est ouverte à **tous les cadres, experts techniques et futurs cadres** des transports publics.

Par experts techniques, nous entendons par exemple les chefs de projet, les acheteurs, les cadres et les collaborateurs technico-scientifiques, les collaborateurs IT, d'autres collaborateurs exerçant des responsabilités budgétaires - tous ceux qui contribuent activement à faire avancer l'entreprise.

- ❑ L'Association **représente les intérêts de ses membres** vis-à-vis des employeurs, en particulier ceux des cadres, et se diffère ainsi d'autres associations professionnelles.
- ❑ Elle **négoce des contrats collectifs** de travail CCT avec les employeurs, offre une plateforme aussi aux cadres avec contrats individuels de travail selon CO.
- ❑ Elle **crée des plateformes** où les cadres et les décideurs des entreprises de transport se rencontrent et échangent – idéal de développer votre réseau.



Protection juridique gratuite : Notre soutien pour toutes questions d'emploi et de l'assistance juridique gratuite sur les questions de droit du travail et des assurances sociales.



Des **informations actuelles** au sujet de transport, techniques, conduite, via internet, bulletin et des manifestations / exposés.



Protection juridique privée et circulation à prix réduit pour toute la famille.

Que m'apporte le statut de membre ?

Quelle est la mission de l'association des cadres ?

Que m'apporte encore l'affiliation à l'association des cadres ?



Les **offres aux membres** à des conditions spéciales auprès des banques, des assurances et des caisses maladie, pour les voyages et les loisirs.

Consultez notre site web au <https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/> pour les détails.

Combien l'adhésion à l'Association coûte-t-elle ?

- ❑ **Seulement CHF 16.50** par mois, l'Association ayant un mandat au sein du groupe de négociation pour la CCT de l'employeur.
- ❑ Si vous êtes soumis à la CCT, **vous êtes libéré(e)** de la contribution obligatoire aux coûts de mise en œuvre de **CHF 11** par mois.
- ❑ Pour les détails, consultez <https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/cotisation/>.

Comment puis-je m'inscrire ?

Inscrivez-vous facilement en ligne :

<https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/devenir-membre/>

ou bien scannez le code QR.



Bienvenue à l'Association des cadres !